

FACTURE N° 4070019
INTERVENTION PLANIFIEE 269
N/REF : 1/02/2024 50H09 C:000436 I:00400
V/REF : GB0017

SDC '16 Rue de Vendée'
C/O BREST AVENIR IMMOBILIER
2 QUAI DE LA DOUANE
29200 BREST

IMMEUBLE : 16 RUE DE VENDEE
16 RUE DE VENDEE
29200 BREST

Guipavas, le 02 Juillet 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : GAZ BRULES COLLECTIFS / SHUNT
MOTIF : Intervention annuelle
Donneur d'ordre : _ LA DIRECTION

AFFICHAGE EFFECTUÉ LE 25/03/2024 POUR INTERVENTION DU 18/04/2024

ENTRETIEN GAZ BRULES COLLECTIFS + SHUNT
RAMONAGES EFFECTUÉS DANS PARTIE PRIVATIVE PAR LES APPARTEMENTS :

- 1ER ÉTAGE GAUCHE : OK
- 2EME ÉTAGE : OK
- 3EME ÉTAGE : OK
- 4EME ÉTAGE : OK
- 5EME ÉTAGE DROITE : OK
- 6EME ÉTAGE DROITE : OK
- 7EME ÉTAGE : OK
- 8EME ÉTAGE GAUCHE : OK

NON FAIT (PERSONNE SUR PLACE/PAS DE RÉPONSE) :

- 1ER ÉTAGE DROITE : NON FAIT (PERSONNE SUR PLACE)
- 5EME ÉTAGE GAUCHE : NON FAIT (PERSONNE SUR PLACE)
- 6EME ÉTAGE DROITE : NON FAIT (PERSONNE SUR PLACE)
- 8EME ÉTAGE DROITE : NON FAIT (PERSONNE SUR PLACE)

RAMONAGE DU CONDUIT COLLECTIF PAR LES TRAPPES EN CAVE : OK

OBSERVATIONS : RDC DROIT CHAUDIERE A CONDENSATION DONC CONDUIT PLUS EN SERVICE

OBSERVATIONS : NOUS VOUS INFORMONS QUE LA FACTURATION DU CONTRAT EST MAINTENUE

CEPENDANT, AFIN DE COMPLÉTER L'ENTRETIEN, NOUS DEVONS PLANIFIER UN SECOND PASSAGE EN DEHORS DU CADRE DU CONTRAT ACTUEL

POUR ÉVITER TOUT AUTRE DÉSAGRÈMENT, VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE NOUS
AURONS BIEN ACCÈS AUX INSTALLATIONS LORS DE NOTRE PROCHAINE VISITE.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Entretien Gaz Brulés Collect./Shunt		1	543,96	543,96
TOTAL H.T.					543,96
T.V.A. a 10,00%					54,39
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>598,35</u>

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008).
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros.
TVA acquittée sur les encaissements.

Guipavas, le 02 janvier 2024

Objet : Revalorisation 2024

Madame, Monsieur,

Cher client,

Nous avons subi, au cours de l'année 2023 dans la continuité de 2022, une augmentation non négligeable de nos charges d'exploitation.

Bien que le coût de certains produits ait évolué de manière plus importante que l'inflation, nous avons pris la décision de limiter notre augmentation tarifaire à celui de l'évolution de l'indice des prix entre décembre 2022 et décembre 2023.

De ce fait, nous vous informons de l'application d'une revalorisation tarifaire de 3,8 %, à compter du 1^{er} Janvier 2024.

Comptant sur votre compréhension, et toujours soucieux de vous apporter une prestation de qualité en partenariat, nous nous efforcerons d'optimiser nos services, et notre réactivité à votre égard.

L'ensemble de notre équipe vous remercie de votre confiance et vous présente ses sincères salutations.

Eric LOCATELLI
Directeur Général

